N° 157 — 13e Année — CINQ CENTIMES LE NUMERO — (18 Prairial, An 109) — Jeudi 6 Juin 1901

RÉDACTION
ROUBAIX, 98, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENT
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 50 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 1 fr. 00 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LIRE PLUS LOIN :

Les Débats parlementaires : Les Retraites ouvrières à la Chambre.

Arrestation de M. Lur-Saluces

Nouveaux détails sur le crime clérical de Poitiers.

Défaite anglaise au Transvaal.

Le Congrès radical

L'initiative prise par le Comité d'action *pour les réformes républicaines de convoquer* à Paris un Congrès du parti républicain démocratique, radical et radical-socialiste, a été accueillie, dans la France entière, par de chaleureux encouragements et une approbation universelle.

Dans tous nos départements, l'opinion s'émeut à la *conscience du danger* dont nous menace l'assaut clérical-monarchiste-nationaliste-méliniste.

Partout, les défenseurs de la République et de la Liberté se lèvent, ardents et résolus, et se préparent à la lutte qui va s'engager.

Et *dans ce mouvement, qui gagne et* qui entraine tous les hommes sincèrement attachés aux idées et aux principes de la Révolution française, on voit marcher côte à côte des républicains naguère encore divisés, des modérés comme M. Waldeck-Rousseau, auxquels les événements *de ces dernières années ont ouvert* les yeux, des progressistes, des opportunistes, des radicaux, des radicaux-socialistes, des collectivistes.

A la coalition de toutes les forces réactionnaires, tout le monde comprend la nécessité d'opposer l'union de toutes les *forces démocratiques.*

C'est dans ces idées d'union et d'action nécessaires que nos amis du Nord, comme nous l'avons déjà dit, iront au Congrès radical de Paris.

Le même esprit, nous en sommes convaincus, animera les organisations des autres régions de la France, qui répondront à l'appel du Comité de la rue Tiquetonne.

L'exemple du congrès socialiste de Lyon doit nous être profitable et nous détermi*ner à bien préciser notre but, notre ligne de* conduite, nos moyens d'action, et à ne pas *disperser nos efforts, ni exagérer nos* ambitions.

Il faut aller au plus pressé, c'est-à-dire préparer uniquement la bataille imminente. Et pour cette organisation de la victoire, il faut bien considérer la diversité des éléments de l'armée destinée à entrer en ligne contre la réaction, ainsi que la différence des situations politiques suivant les régions et suivant les départements.

A vouloir faire une œuvre trop simpliste, à prétendre improviser une organisation unifiée du parti radical, on risquerait de susciter des difficultés et des complications, qui nous conduiraient à l'avortement.

Discuter et arrêter un programme *minimum* qui puisse servir de base à la propagande en vue des prochaines élections législatives, et qui soit indiqué comme l'œuvre réalisable de la nouvelle législature ; créer une organisation administrative et financière qui s'étende à la France entière, établisse entre tous les groupements républicains des rapports permanents et une solidarité active, et assure à la propagande les ressources indispensables ; adopter un plan de campagne à poursuivre sans relâche au cours de l'année qui nous sépare des élections générales : tel doit être, selon nous, la tâche du Congrès qui va s'ouvrir.

Et, surtout, qu'on ne se perde pas en des querelles byzantines de mots et d'étiquettes. La grande masse des électeurs démocrates, anti-cléricaux et anti-césariens, ne s'attarde guère à ces distinctions aussi subtiles que parlementaires. Entre M. Isambert, président de l'Union progressiste de la Chambre, et M. Camille Pelletan, du groupe radical-socialiste, elle n'aperçoit pas une notable différence; elle ne voit pas les questions primordiales *sur* lesquelles ils puissent être divisés.

La véritable étiquette du Congrès radical, ce sont les noms de ces vieux républicains, Goblet, Henri Brisson, Léon Bourgeois, sous les auspices desquels ses organisateurs se sont placés. La vie entière de ces chefs de notre parti, leur passé de luttes pour la cause démocratique, sont pour les troupes républicaines comme un drapeau autour duquel on peut en toute confiance sonner le ralliement.

Nous voudrions qu'à Goblet, Brisson et Bourgeois, fut ajouté le nom de Rane, ce fidèle ami et conseiller de Gambetta, dépositaire de ses traditions et de sa doctrine, et qui, pour une grande fraction de l'armée républicaine, est considéré comme *un porte-parole et comme un chef* respecté.

Ainsi constituée, ainsi comprise, mais ainsi limitée, l'organisation du parti radical augmentera dans une proportion considérable sa force, son activité, son expansion, son influence.

Et c'est là, il *ne faut l'oublier*, que doit être son objectif essentiel.

Il faut faire une organisation destinée à lutter contre la coalition réactionnaire.

Il faut s'unir et agir en vue de la bataille décisive qui sera livrée dans un an.

Tous nos efforts, toutes nos préoccupa*tions, toutes nos énergies doivent être* concentrés vers ce but. Il y va du succès du Congrès, et, peut-être aussi, en grande partie, de la victoire des républicains en 1902.

Georges ROBERT.

ACTUALITÉ
JUIN HISTORIQUE

Comme toujours, les étymologistes ne sont pas d'accord sur l'origine du mot : juin (*junius*). Les uns veulent qu'il dérive de *Junivex*, les « jeunes gens » auxquels ce mois était consacré comme le précédent l'était aux vieillards; d'autres de *jungendo*, en l'honneur de la Concorde ; d'autres de *Junius Brutus*, le tribun qui chassa de Rome Tarquin le Superbe ; d'autres enfin de Junon. Mais bien que les auteurs anciens aient appelé quelquefois le mois de juin *Junonius* ou *Junonialis*, ce qui établirait la vue des étymologues, rien ne prouve qu'il n'a jamais été consacré à Junon : il était placé à Rome sous la protection multiple de Bellone, d'Hercule, des Muses et de *Mens*, la déesse du Bon sens.

Ce fut le 21 juin 1791, qu'à deux heures du matin Louis XVI s'évada du château des Tuileries accompagné de sa famille. Tout le monde avait pour la circonstance revêtu des déguisements, mais l'alerte fut vite donnée et le soir même, à onze heures, il était arrêté à Varennes, au moment où il allait *rejoindre les troupes de Bouillé qui devaient* la conduire et le protéger jusqu'à la frontière.

On le ramena à Paris au milieu d'un déploiement *considérable de troupes, mais la foule immense et fort peu sympathique qui était échelonnée sur le* passage en cette triste circonstance, silencieuse, *fut suivant ayant été affiché portait : « Celui qui* applaudira le roi sera battu ; celui qui l'insultera sera pendu ». Aucune des deux perspectives n'était tentante !

Le 3 juin 1796 furent signés des préliminaires de *paix entre la France et l'Allemagne qui nous assu*raient la possession définitive de la Lorraine. La Corse fut réunie à la France le 18 juin 1769 par suite de la cession que la république de Gênes avait faite de cette île dont elle ne pouvait plus comprimer les révoltes incessantes ; enfin le 25 juin 1793 le Combat Venaisin devint, sous le nom de l'Au*vergne*, le 87e département français.

Le premier essai d'inoculation vaccinale fut fait à Paris le 1er juin 1806. Le 4 juin 1609. Henri IV rendit un édit qui condamnait à mort les banque*routiers frauduleux.* Nous sommes meilleurs entente in notre siècle, on ne pourra avons-nous encore de*vant la quantité d'escuisons qu'il faudrait faire !*

Ce fut le 4 juin 1629 que Richelieu fit commencer la restauration de la Sorbonne. Avant lui, on n'était qu'une communauté de pauvres écoliers, nommés *Les Pauvres Maîtres*, fondés par Robert de Sorbon sous le règne de Saint-Louis. Depuis, elle devint un pour nous servir des expressions de l'histo*rien Mézeray — le concile perpetuel des Gaules,* l'*aréopage de l'Eglise et le flambeau de la foi.*

Le 5 juin 131o, Philippe le Bel signa une loi qui interdisait à tous les comtes et barons et à leurs femmes de porter des étoffes coûtant plus de 25 sous l'aune. Le goût du luxe a grandi depuis, car où sont les paysans et les ouvriers qui n'ont pas *dans leur garde-robe un complet plus cher que celui* des barons d'autrefois ?

La première pierre du nouveau Louvre fut posée le 6 juin 1852 ; le 6 juin 1781 un incendie détruisit l'Opéra qu'on avait élevé au Palais-Royal sur les ruines du théâtre où avait joué Molière ; vingt-et*une personnes moururent étouffées par la fumée ou* consumées par les flammes.

Les premières écoles d'enseignement mutuel furent ouvertes, en France, le 13 juin 1815 ; le 29 juin 1798, les registres de l'état-civil qui avaient jusqu'alors été tenus par les desservants des paroisses, furent confiés aux municipalités, le 28 juin 1245, le pape Innocent IV donna aux cardinaux le chapeau rouge comme marque de leur dignité ; il contractèrent ensuite l'engagement qu'ils ne craindraient de donner leur sang pour la cause de Dieu et de l'Eglise.

C'est le 25 juin de l'an 69 de notre ère que mourut l'empereur romain Vespasien. C'est lui qui in*venta les colonnes... d'utilité publique qui portent* encore son nom et qui prononça cette parole plus pratique que sonore dont on a fait un proverbe : « L'argent n'a pas d'odeur. »

Il nous a lorgné une autre expression, celle de « ferrer la mule » et voici en quelle occasion : Dans un voyage qu'il faisait en litière, son muletier s'arrêta sous le prétexte de faire ferrer ses mules. Or, pendant ce temps, un plaideur profita de l'arrêt pour présenter une requête à l'empereur Vespasien, soupçonnant la connivence, il demanda à son muletier : « Combien as-tu gagné à *ferrer la mule ?* » et sa fit donner la moitié de la somme qu'avait sacrifiée le plaideur.

Marcel FRANCE.

JURISPRUDENCE

Gage. — Nantissement. — Fonds de commerce. — Faillite du débiteur.

En imposant au créancier gagiste l'obligation de faire inscrire son contrat au greffe du Tribunal de commerce, la *loi du 17 mai 1898, relative à la* création en nantissement d'un fonds de commerce, a manifestement supprimé les exceptions reconnues par la jurisprudence antérieure, et assuré ainsi, au regard de tous, par l'observation d'une formalité unique, un ensemble à elle-même, les droits réels et privilégiés du créancier gagiste. Par suite, en cas de faillite du débiteur, le créancier gagiste qui s'est exactement conformé à la loi, a le droit de demander en sainte de la faillite le versement entre ses mains des sommes formant le prix du son gage, jusqu'à concurrence en principal et accessoires, tant que, tant qu'il n'aura pas été intégralement désintéressé, le syndic ait le droit de prélever quoi que ce soit sur ces sommes qui sont au débat de la faillite. — (Cour d'appel de Rouen, 2 juin 1901).

Chronique agricole

LA MÉLASSE
dans l'alimentation des bestiaux

Choix des denrées à incorporer à la mélasse. — Conseils sur la préparation des fourrages mélassés à la sucrerie. — Composition de que ques fourrages pour vaches laitières. — Premiers essais de fabrication dans une sucrerie française.

L'introduction du sucre, sous forme de mélasse, dans l'alimentation du bétail est à l'ordre du jour. Elle a été l'objet, dans le courant de ce mois, de communications et de discussions intéressantes au *Congrès de l'alimentation rationnelle du bétail* (séance du 6 mai), à la *Société Nationale d'agriculture de France* et dans les réunions de différentes associations agricoles. Il n'y a point lieu d'être surpris de l'intérêt que cette question, très neuve encore dans notre pays, suscite parmi les agriculteurs et les fabricants de sucre ; ces derniers voient, à juste titre, dans l'emploi des mélasses pour la nourriture du bétail, un débouché d'autant plus intéressant pour leur industrie que la production du sucre demeurera, pendant longtemps encore, la consommation indi*gène, forcément limitée par l'énormité du droit* qui pèse sur cet aliment (66 francs par 100 k.). Les cultivateurs, de leur côté, dont l'élevage et *l'engraissement du bétail constituent à l'heure* actuelle l'une des meilleures sources de profit pour leur exploitation, commencent à com*prendre l'intérêt qu'ils ont à se procurer*, par l'emploi des fourrages mélassés, un aliment de premier ordre pour les animaux de trait, *comme pour les bêtes à l'engrais.*

Le point capital qui attire en ce moment l'attention des agriculteurs et celle des industriels a trait à la forme sous laquelle la mélasse peut être mise à la disposition du bétail. Ce produit, ne peut être employé en nature, à l'écurie ou à l'étable, sans grandes difficultés. Masse semi-fluide, visqueuse, gluante, malaisée à transporter, à manier et à mélanger aux divers fourrages, la mélasse doit être incorporée, soit à la sucrerie et à la raffinerie, soit dans des usines installées *ad hoc*, à diverses denrées qui tout en augmentant la valeur alimentaire du mélange, en rendront faciles le transport et l'emploi.

Dans ce but, de nombreux brevets, dont je ne puis songer à examiner la validité, ont été pris dans ces derniers temps surtout ; on a breveté l'addition à la mélasse des substances les plus diverses: tourbe ou mousse moulues, tourteaux, issues farineuses, drêches, pulpes de betteraves, chaux, tourillons et sang frais, etc. De ces diverses substances, celles qui ont, par elles-mêmes, une valeur alimentaire doivent être seules employées pour la confection des fourrages mélassés. Il n'en est pas ainsi de l'emploi de la tourbe, non seulement dépourvue de valeur alimentaire, mais qui exerce, comme les expériences de M. G. Kellner l'ont démontré, une action déprimante sur la digestibilité des principes nutritifs des fourrages auxquels on l'associe.

L'industrie, nouvelle en France, des fourrages mélassés doit se préoccuper de la fabrication de produits présentant les principales conditions suivantes :

1° Incorporation aux denrées alimentaires de la plus grande quantité possible de mélasse, tout en livrant un mélange d'un transport facile et d'autant moins onéreux que ce mélange sera plus riche en principes azotés et en sucre ;

2° Fabrication d'un produit facile à diviser en vue de son introduction dans la ration des animaux ;

3° Livraison à l'agriculture *au meilleur* marché possible d'un produit bien homogène, renfermant toujours les mêmes éléments et ne laissant, condition essentielle d'une bonne conservation.

Le principal reproche qu'on ait jusqu'ici adressé aux fourrages mélassés, c'est que leur sucrerie est son prix trop élevé ; il faut que la sucrerie française, qui a un intérêt capital à l'utilisation agricole de la mélasse, arrive à la livrer dans des conditions de prix telles que le bétail ne paie qui en tenant compte de la valeur des denrées alimentaires auxquelles elle sera incorporée, n'élève pas sensiblement le coût de l'unité de matière sucrée qu'elles renferment toutes. *Jes*time; avec M. A. Peiermann, que le kilogram*me* de sucre dans les divers aliments du bétail auville sensiblement autour du chiffre de 16 centimes. C'est également le *prix auquel re*vient le kilo de sucre dans la mélasse, payée 7 francs les 100 kilos.

Ce prime dont qu'en admettant une majoration de quelques centimes, on doit arriver à ne *pas faire payer le kilo de sucre réel* dans un fourrage mélassé plus de 0 fr. 20, soit le double environ du kilo d'amidon ou de fécule. A ce compte, la mélasse serait vendue 8 fr. 80 les 400 kilos, l'écart viendrait en déduction des frais de fabrication du mélange, que divers d'ailleurs et qui dépendent de l'installation de l'usine. Or, jusqu'ici j'ai eu occasion d'analyser deja un certain nombre de fourrages mélassés offerts aux agriculteurs et, dans tous, déduction faite de la valeur des denrées incorporées à la mélasse, le prix de revient du sucre dépassait de beaucoup, pour l'acheteur, le chiffre que je viens d'indiquer.

Je réunis à titre d'indication générale, dans le tableau *ci-dessous*, la *composition* de quelques fourrages mélassés que j'ai eu occasion d'analyser et les quatre premiers sont des échantillons *offerts par des industriels aux agriculteurs ;* les trois derniers se rapportent à des essais de fabrication d'une grande sucrerie : la comparaison des résultats de ces analyses appelle, en dehors de la question du prix de vente des produits industriels, que je ne me crois pas autorisé à faire connaître, quelques observations intéressantes principalement pour les sucreries disposées à fabriquer des fourrages mélassés.

1. — Produits du commerce

	I	II	III	IV
	—	—	—	—
	00	00	00	
Eau	19.50	19.71	20.00	8.60
Matières azotées	10.77	6.45	6.25	2.94
Sucre	16.40	7.90	16.04	15.81
Amidon, etc.	34.70	34.25	25.88	22.90
Cellulose	9.65	21.14	23.57	36.00
Matières grasses	1.27	1.12	1.25	1.60
Matières minérales	7.65	9.43	7.19	5.85
Totaux	100.00	100.00	100.00	100.00

2. — Essais d'une sucrerie

	V	VI	VII
	00	00	
Eau	5.66	9.00	4.76
Matières azotées	16.27	13.56	12.85
Sucre	32.07	23.45	32.40
Amidon, etc.	40.65	52.18	48.84
Cellulose	0.25	0.75	4.00
Matières grasses	2.40	2.80	2.45
Matières minérales	6.70	5.50	5.50
	100.00	100.00	100.00

Les trois premiers fourrages industriels sont beaucoup plus riches en eau que les échantil*lons provenant des essais de la sucrerie.*

La quatrième, plus sec, renferme une proportion trop considérable de cellulose. Les produits 6 et 7 répondent *beaucoup mieux* que les précédents aux conditions générales que j'ai rappelées plus haut : leur teneur en eau est faible, ce qui assurera leur conservation ; les échantillons 6 et 7 sont particulièrement riches en sucre et d'une bonne teneur en matières azotées. Ils contiendraient très bien à l'alimentation des animaux à la dose de 2 kilos par jour (pour un poids vif de 500 kilos par exemple). On compléterait la ration avec des fourrages bruts pailles ou foin, des graines, des pommes de terre, etc., suivant l'espèce animale et le but à poursuivre dans l'alimentation : travail, production laitière ou engraissement.

L'exemple fourni par ces premiers essais d'une sucrerie française sont intéressants ; il m'a paru utile de les citer pour encourager les directeurs de sucreries à tirer parti, autant les ressources de leur région en denrées alimentaires, les procédés les meilleurs et les plus économiques de fabrication de tourteaux grasmués ou de farines mélassées.

Il n'agit pour l'agriculture et pour l'industrie sucrière de l'utilisation de 300.000 tonnes de mélasse qui à 45 0/0 de sucre représentent 140,000 tonnes de ce précieux aliment. Si l'on arrive à fabriquer économiquement un fourrage à 25 0/0 de sucre, ce qui paraît possible, à la condition de bien choisir les denrées à incorporer à la mélasse, on pourra livrer aux éleveurs 5,600.000 quintaux d'un excellent fourrage.

Il n'y a plus d'incertitude aujourd'hui sur l'excellent effet de l'introduction du sucre et en particulier de la mélasse dans l'alimentation des animaux de la ferme.

L. GRANDEAU.

FÉMINISME

« Quo vadis » et la sequestrée

La dernière œuvre d'*Henryk Sienkiewicz* doit son très grand succès à la reconstitution des premiers temps du christianisme.

Les lecteurs de ce roman reconnaîtront sans doute que le thème de *Quo Vadis* est absolument véritable, qu'il n'existait aucun sentiment délicat avant l'ère chrétienne et que la femme fut seulement aimée pour son cœur et son âme après la venue du Christ.

Dans *Quo Vadis*, l'art raffiné, l'intense volupté sont les seuls désirs, les uniques aspirations des contemporains de Néron. Les mœurs les plus cipaux évoluent parmi les nombreux événements et incidents favorables ou contraires à leur union

Néanmoins *Pétrone* favorie de *César*, arbitre d'élégance est un paien délicat presque sentimental, il dit en parlant d'Eudice son esclave :

« Une belle femme vaut toujours son pesant d'or, mais une femme qui vous aime n'a pas de prix, cela ne peut s'acheter ! »

Vinicius, amoureux de *Lygie*, une chrétienne, se propose de la faire fuir de terres lorsqu'elle sera *en son pouvoir.*

Parmi des scènes de meurtre, de supplices, et de débauches suffisamment exitées pour nous révolter le lecteur ; sur la décadence, sur ce charnier de vices, au milieu des opprimes et *des misérables* apparaissent les disciples, les apôtres du Christ et subitement éclatent les vertus et brille l'idéal.

Force indomptable devant les supplices et la mort, solidarité, justice, amour, abnégations, s'élèvent en exhibition de flagrations, sous l'eau du baptême et Vinicius aime enfin Lygie, il voit en elle autre chose que la beauté physique, il comprend le femme dans ses aspirations intimes.

Mais c'est un roman, une œuvre d'imagination, la réalité mise en regard de la fiction ne nous laisse guère d'illusions.

Depuis dix-huit siècles l'eau lustrale coule sur les humains et les tares ne s'effacent point et les vices se propagent plus que les vertus.

Mme Monnier et son fils,de race chrétienne, auraient dû enquérir, de par l'hérédité et l'atavique, quelques parcelles de charité mais ce sont d'impiacables tortionnaires.

Rien de bon en eux, ni tendresse, ni sévérité chez ces brutes occupées d'amasser de l'or et de conserver la considération due aux gens de sac et de parchemin.

Famille, domestiques, tous chrétiens, connaissent l'existence de cette prétendue folie, les uns sont complices de la séquestration, les autres ne cherchent pas à secourir la victime, à la soulager, à diminuer ses souffrances.

Sous ces gens pratiquanti, ou Mme Monnier, son fils et sa servante se confessaient sans avouer leur crime de tous les instants et la commettaient de nombreux sacrilèges, où ils reçurent de fréquentes absolutions du pus révoltant atteinat à la liberte humaine et les sacrements, qu'un dit indispensables à la moralité ne servent de rien.

Juifs, protestants, franc-maçons, athées ne peuvent dépasser le criminel dans la vie, ils ne font pas de fie, et tous sont désignés par les fauxtiques, qui voudraient dominer la France, au mépris, à la haine des catholiques.

Il est évident qu'il y a dans toutes les religions *des coquins, des monstres* et des honnêtes gens, dignes de respect et même d'admiration et qu'aussi ceux qui rejettent un culte quelconque ne sont pas forcément *pervertis* et incapables de progression morale.

Si les libres penseurs et tous leurs dérivés spiritualistes et gnostiques ne *distinguent* pas par les croyants comme des êtres immorsux et dangereux, les crimes des catholiques n'auraient plus le caractère doublement odieux qui soeurs l'indignation des honnêtes gens.

Les chrétiens devraient donner l'exemple du bien, de la tolérance, de l'abnegation. Mais ils oublient trop la pure et haute morale du Christ pour le dogme qui se prête à toutes les compromissions de la conscience, et qui, par les sophismes des jésuites, excuse les crimes les plus épouvantables.

Paul GRENDEL.

Nos Dépêches
Par filtélégraphique et téléphonique

Informations politiques

La Chambre
Séance du 4 juin 1901

Avant la séance

Impôt sur le revenu

La commission du budget, par 17 voix contre 13, une abstention et deux absents, a voté, sur la proposition de MM. Berteaux et Aymond, la motion suivante : « La commission du budget décide d'incorporer le principe de l'impôt sur le revenu dans le budget de 1902. »

Ont voté pour : MM. Berteaux, Sembat, Bienvenu-Martin, Charonnat, Bourrat, Lockroy, Janard, Léo Meillet, Maurice Faure, Couyba, Astier, Berthelot, Doumergue, Hubbard, Meunier, Dubief, Aymond.

Ont voté contre : MM. Rouvier, Cochery, Guillain, Berger, Perreau, Merlou, Le Mouë, Thierry, Pichon, Chevandier, de Wendel, Henri Ricard, Bertrand, Dulau, M. Alexandre Berard s'est abstenu.

MM. Trouillot et Pourquery de Boisserin ne s'étaient pas rendus à la convocation. La commission entendra demain le gouvernement.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 h. 20, sous la présidence de M. Deschanel.

La Chambre valide les élections de MM. Authier, dans la première circonscription de Bourg (Ain), et Proust, dans l'arrondissement d'Albertville (Savoie).

LES RETRAITES OUVRIÈRES

La Chambre aborde ensuite la discussion du projet de loi relatif aux retraites ouvrières et paysannes.

Discours de M. Guieysse

M. Guieysse, rapporteur, fait l'historique de la question.

La Commission, dit l'orateur, n'a voulu faire une œuvre ni de parade, ni de façade. Elle a donc accordé bien des points qui auraient pu être sacrifiés par elle pour s'en tenir aux dispositions essentielles qui permettraient à la Chambre de réaliser une réforme pratique, bonne et efficace dans ses grandes, d'assistances nouvelles.

L'orateur expose ensuite les principales dispositions contenues dans les différents projets soumis aux commissions et l'esprit qui les inspire, après de la *libérté et de bienfaisance sociales.*

L'intervention de l'Etat est indispensable, car *l'esprit d'initiative privee n'a donne que des résul*tats insuffisants.

L'obligation du versement patronal est également un principe indispensable. Mais les ouvriers eux-mêmes doivent comprendre que la modération est nécessaire dans l'exécution de cette charge.

L'orateur expose ensuite le système de la majoration proportionnelle des rentes viagères qu'*adopte* la Commission. Puis il étudie les divers systèmes dont les propositions de MM. Audiffred, Vaillant, Chevrais, forcée se sont inspirées.

La plupart donne-saient des mécomptes graves. La caisses des retraites au pourra être constituée que dans 30 ans.

Mais, d'ici là, le budget de l'Etat aura consacré au service des retraites 3 milliards, sont mil*lions par an. On ne peut aller au delà sans risquer de creuser un gouffre qu'on ne pourra jamais* combler.

Le système de la capitalisation a été préféré au système de la répartition, et toutes les difficultés qu'il peut rencontrer seront surmontées.

L'orateur examine ce qui a été fait à l'étranger pour les retraites ouvrières. Ces retraites existent en Angleterre, Allemagne, Autriche, Italie, Danemark, Suède et Norvège.

La plupart donne-saient des mécomptes graves. La caisses des retraites au pourra être constituée que dans 30 ans.

Mais, d'ici là, le budget de l'Etat aura consacré au service des retraites 3 milliards, sont mil*lions par an. On ne peut aller au delà sans risquer de creuser un gouffre qu'on ne pourra jamais* combler.

Le système de la capitalisation a été préféré au système de la répartition, et toutes les difficultés qu'il peut rencontrer seront surmontées.

L'orateur examine ce qui a été fait à l'étranger pour les retraites ouvrières. Ces retraites existent en Angleterre, Allemagne, Autriche, Italie, Danemark, Suède et Norvège.

Les ressources de l'Angleterre, dit l'orateur, ne sont pas suffisantes pour constituer une caisse de retraites ouvrières. Elle a dû, en effet, recourir à l'impôt sur le revenu dans le budget de 1902. »

Ont voté pour : MM. Rouvier, Cochery, Guillain, Berger, Perreau, Merlou, Le Mouë, Thierry, Pichon, Chevandier, de Wendel, Henri Ricard, Bertrand, Dulau, M. Alexandre Berard s'est abstenu.

MM. Trouillot et Pourquery de Boisserin ne s'étaient pas rendus à la convocation. La commission entendra demain le gouvernement.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 h. 20, sous la présidence de M. Deschanel.

La Chambre valide les élections de MM. Authier, dans la première circonscription de Bourg (Ain), et Proust, dans l'arrondissement d'Albertville (Savoie).

LES RETRAITES OUVRIÈRES

La Chambre aborde ensuite la discussion du projet de loi relatif aux retraites ouvrières et paysannes.

Discours de M. Guieysse

M. Guieysse, rapporteur, fait l'historique de la question.

La Commission, dit l'orateur, n'a voulu faire une œuvre ni de parade, ni de façade. Elle a donc accordé bien des points qui auraient pu être sacrifiés par elle pour s'en tenir aux dispositions essentielles qui permettraient à la Chambre de réaliser une réforme pratique, bonne et efficace dans ses grandes, d'assistances nouvelles.

L'orateur expose ensuite les principales dispositions contenues dans les différents projets soumis aux commissions et l'esprit qui les inspire, après de la *libérté et de bienfaisance sociales.*

L'intervention de l'Etat est indispensable, car *l'esprit d'initiative privee n'a donne que des résul*tats insuffisants.

L'obligation du versement patronal est également un principe indispensable. Mais les ouvriers eux-mêmes doivent comprendre que la modération est nécessaire dans l'exécution de cette charge.

L'orateur expose ensuite le système de la majoration proportionnelle des rentes viagères qu'*adopte* la Commission. Puis il étudie les divers systèmes dont les propositions de MM. Audiffred, Vaillant, Chevrais, forcée se sont inspirées.

La plupart donne-saient des mécomptes graves. La caisses des retraites au pourra être constituée que dans 30 ans.

Mais, d'ici là, le budget de l'Etat aura consacré au service des retraites 3 milliards, sont mil*lions par an. On ne peut aller au delà sans risquer de creuser un gouffre qu'on ne pourra jamais* combler.

Le système de la capitalisation a été préféré au système de la répartition, et toutes les difficultés qu'il peut rencontrer seront surmontées.

L'orateur examine ce qui a été fait à l'étranger pour les retraites ouvrières. Ces retraites existent en Angleterre, Allemagne, Autriche, Italie, Danemark, Suède et Norvège.

Les ressources de l'Angleterre, dit l'orateur, ne sont pas suffisantes pour constituer une caisse de retraites ouvrières. Elle a dû, en effet, recourir à l'impôt sur le revenu dans le budget de 1902. »

M. Aynard. — Cela prouve que la France est un pays dans lequel la bienfaisance privée fait des efforts considérables. (Applaudissements sur divers bancs).

M. Mirman rend hommage aux efforts de l'assistance privee qui aura toujours, devant elle l'immense domaine de la souffrance humaine, mais, en attendant, il est bon de constater que sur les sommes énormes que la contribuable française verse à l'Etat, il n'y a qu'un sixième qui va à l'assistance. (*Très bien !*)

La société doit venir au secours des enfants, des malades et des invalides.

Les enfants pauvres, *orphelins, abandonnés*, sont jetés sous le nom d'enfants assistés.

L'appellation est malheureuse. Il serait plus juste de les appeler pupilles de la nation. (Applaudissements.)

Ces enfants sont confiés à des paysans qui généralement tirent avantage de la façon la plus effectueuse. (*Très bien ! Très bien !*)

Il suffit d'un très petit effort pour que ces pupilles soient traités d'une façon digne de la nation.

Mais le nombre très *considérable* de ces enfants assistés est inquiétant. En 1867, il était de 133.000, alors qu'il était de 36.000 *sept ans auparavant.*

Pour les mères obligées d'abandonner leurs enfants, faute de ressources, ne pourrait-il pas mieux venir au secours de ces mères avant tout d'abord ?

Pour les filles-mères, ne devrait-on pas prendre, tout d'abord, cette mesure de séparation qui s'appelle la recherche de la paternité.

Il faudrait aussi penser à ces milliers de foyers d'ouvriers si pauvres où les enfants sont moralement perdus dès leur plus jeune âge.

La société a là un devoir supérieur à remplir. L'on pourrait établir des taxes nouvelles sur les successions. Chaque fois d'une succession nouvelle *irrait*, l'Etat pourrait réclamer sa part d'usufruit pour la Caisse Nationale de l'Enfance et pour ceux qui n'ont rien (*Très bien, très bien*).

Pour les adultes. La *Commission d'assurance et* de prévoyance sociales a séparé la question de la maladie de la question d'invalidité et de vieillesse. Elle a cagement agi.

Le mouvement mutualiste continuant à s'étendre, on peut espérer que la mutualité est bien près d'apporter à la question de l'assurance contre la maladie le meilleur organisateur possible. (*Très bien.*)

Mais on ne fait rien pour la vieillesse, pour les aînés de la famille française.

Nous les laissons lâchement dompter et finir dans la misère. Pour hospitaliser des vieillards sans appui, des pensions qui ont droit de leur assurer une condamnation non *considérée*.

M. Paul Bourgeois. — C'est malheureusement vrai.

M. Mirman. — Il faut que cette abominable situation nous cesse, mais qui *doit-on* appeler au secours de l'œuvre de solidarité humanitaire que la famille ne sa*urait* entreprendre.

La commission propose de limiter ce bénéfice à certaines categories nommément désignées. Nous voudrions, quant à nous, voir s'étendre à l'ensemble même de la famille française. Il faut que tous les invalides du travail aient quels qu'ils soient, soient secourus.

Nous n'avons à nous inquiéter au moment de les secourir que de leur situation pécuniaire. (*Très bien*). Nous ne leur demanderons ni le livret, ni l'aisance, mais la pension alimentaire pour vivre.

Le projet de la commission porte trop l'empreinte de l'esprit bureaucratique et étroit. (Mouvements divers).

L'orateur s'attache en terminant à discuter les conditions imposées par le projet pour l'obtention des pensions.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 6 heures et est renvoyée à *jeudi 2 heures.*

SÉNAT
Séance du 4 Juin

La séance est ouverte à 3 heures 10, sous la présidence de M. Fallières.

Les agents des trains

Le Sénat reprend la discussion de la proposition relative à la situation des mécaniciens, chauffeurs et agents des trains, après l'éloge funèbre de M. de Penanster, sénateur de la Côte-d'Or.

La discussion des articles est ouverte.

Sur l'article 1er, **MM. Strauss et Lepouzé** ont déposé un contre-projet qui a pour objet de substituer le texte adopte par la Chambre le texte arrêté par la commission.

D'autre part, **M. Monestier** a déposé sur l'article 1er un amendement qui s'éloigne moins du texte de la commission.

Le Président explique que la discussion doit d'abord porter sur cet amendement.

M. Monfort propose de remplacer la rédaction de la Commission pour l'article 1er par une nouvelle formule établis sur les bases suivantes : 30 heures de travail par décade, comme le veut la Commission, maximum de 12 heures de travail sur 24 ; les 36 heures étant comptées à partir du moment où l'agent prend son service.

Il termine en faisant l'éloge du personnel des compagnies de chemins de fer, dont le projet dont il demande le renvoi à la Commission.

M. Godin, *rapporteur, s'oppose* à ce renvoi.

Le président. — Le contre projet de M. Strauss s'éloigne en effet du fond même du débat. Il me *croit* qu'il doit être discuté avec celui de M. Monestier.

M. Strauss. — Parfaitement.

Le Sénat décide de passer à la discussion de l'article 1er du contre projet de M. Strauss.

M. Parier appuie ce contre projet qui est le texte voté par la Chambre, il y a eu simplement la retenue de heures gens unis de la sécurité générale.

M. Caillaux, pour des raisons budgétaires, combat ce contre projet.

L'article 1er du contre projet est repoussé par **165 voix 93.**

La prochaine séance est fixée à jeudi et la séance levée à 6 heures 30.

Conseil des Ministres

Les questions extérieures. — M. François au Yunnan. — Le Maroc. — L'affaire Dreyfus.

Paris, 4 juin. — Les ministres se sont réunis dans la matinée, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le ministre des affaires étrangères a donné lecture d'un télégramme de M. François, daté du 2 juin et annonçant l'arrivée en cours agrout à Yunnan-Sen, où il a été salué par le vice-roi et par les autorités civiles et militaires.

Notre représentant ajoute que l'accueil de la population a également été excellent et fait espérer que le succès des entreprises industrielles qui nous ont été concédées.

M. Delcassé a fait savoir en conseil que le ministre chérifien qui doit assurer l'exécution des réparations réclamées par la France en ces contrées par le sultan au Maroc est attendu aujourd'hui à Tanger.

Le cabinet des Relations, propagande de mauvaise de M. Pouvet, vient d'être arrêté.

Les retraites ouvrières — Les amendements

Le Conseil s'est ensuite occupé de la discussion du projet sur les retraites ouvrières. A la Chambre et de la loi sur la séparation des Eglises et des pensions en faveur des ecclésiastiques. Le Conseil a fait connaître aux ministres